CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U11 - Prise en charge d'un site

Session 2007

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

E1 A : Prise en charge d’un site

Session 2007 • Code sujet : **E1A** • Durée : **3h** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Prévention et lutte contre l’incendie dans un IFSI (9 questions) **Page 3**

2. Prévention et lutte contre la malveillance au CDI (4 questions) **Page 8**

3. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2007/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2007 - 3-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Prévention et lutte contre l’incendie dans un IFSI

Cette partie porte sur la sécurité incendie de l’IFSI : classement, visites de la commission de sécurité, résistance au feu, évacuation, désenfumage et moyens de secours. Elle demande aussi de sélectionner et justifier les détecteurs à prévoir dans la cuisine, le réfectoire et le CDI.

Classement

Question 1. Donner le classement de l’institut.

L’institut est un établissement d’enseignement et de formation, classé en type R. La catégorie dépend de l’effectif réglementaire admis dans l’établissement. En retenant le classement indiqué pour cet institut, il s’agit d’un ERP de 4e catégorie.

Classement de l’institut

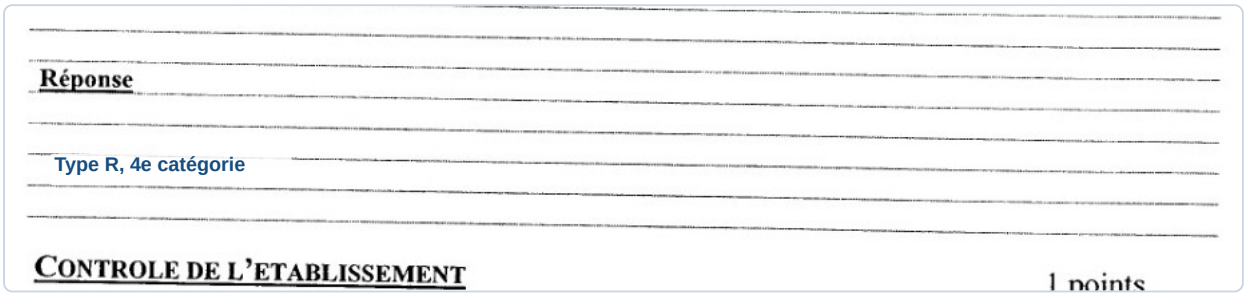

✓ RÉPONSE À RETENIR

ERP de type R, 4e catégorie.

Contrôle de l’établissement

Question 2. Indiquer la fréquence à laquelle l’établissement doit être visité par la commission de sécurité.

Pour un ERP de 4e catégorie, la visite périodique de la commission de sécurité est prévue tous les cinq ans. La commission vérifie le maintien des conditions de sécurité, l’état des installations et la tenue des documents réglementaires.

Fréquence de visite



✓ RÉPONSE À RETENIR

Une visite périodique tous les 5 ans.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Construction

Question 3. Donner les critères de résistance au feu des structures et des planchers au niveau des cuisines de l'institut.

Au niveau des cuisines, les éléments de structure doivent présenter une stabilité au feu d'une heure. Les planchers doivent également présenter un degré coupe-feu d'une heure. Ces exigences limitent la propagation de l'incendie et maintiennent la stabilité du bâtiment pendant l'évacuation et l'intervention.

Résistance au feu des cuisines

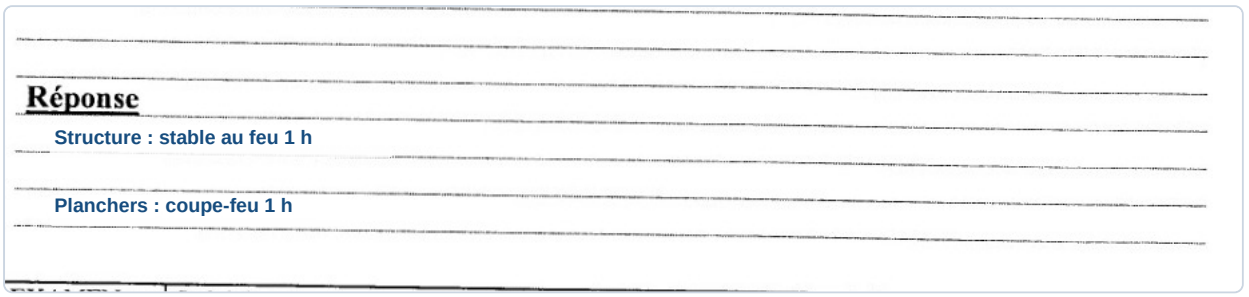

✓ RÉPONSE À RETENIR

Structure : stable au feu 1 h. Planchers : coupe-feu 1 h.

Calcul des dégagements et unités de passage au rez-de-chaussée

Question 4. En tenant compte de l'effectif de l'institut, indiquer le nombre de dégagements et d'unités de passage nécessaires pour évacuer l'ensemble de l'établissement au rez-de-chaussée.

Déterminer d'abord l'effectif total réglementaire à évacuer au rez-de-chaussée, en additionnant les personnes présentes simultanément. Appliquer ensuite les seuils de dégagements et d'unités de passage correspondant à cet effectif, puis répartir les UP entre les sorties. Le nombre exact dépend donc de l'effectif retenu pour l'institut.

Méthode de calcul des dégagements



✓ RÉPONSE À RETENIR

Nombre de dégagements et d'UP à établir selon l'effectif total réglementaire.

Question 5. Évaluer si les dégagements sont suffisants en quantité et en dimensions.

Comparer les sorties réellement disponibles au nombre de dégagements déterminé à la question précédente. Vérifier ensuite que leur largeur cumulée atteint le nombre d'UP requis et que chaque sortie respecte la largeur minimale correspondant à ses UP. La conformité en quantité et en dimensions se conclut à partir de l'effectif et des cotes des sorties.

Contrôle des dégagements



✓ RÉPONSE À RETENIR

La conformité se vérifie avec l'effectif et les largeurs réelles des sorties.

Ventilation, désenfumage

Question 6. Indiquer le mode de désenfumage du bâtiment.

Le mode de désenfumage dépend de la configuration des locaux et des circulations, ainsi que des dispositifs prévus au bâtiment. En désenfumage naturel, les fumées sortent par des ouvrants ou exutoires en partie haute et l'air neuf entre par des amenées basses. En désenfumage mécanique, l'extraction est assurée par des ventilateurs.

Identification du désenfumage

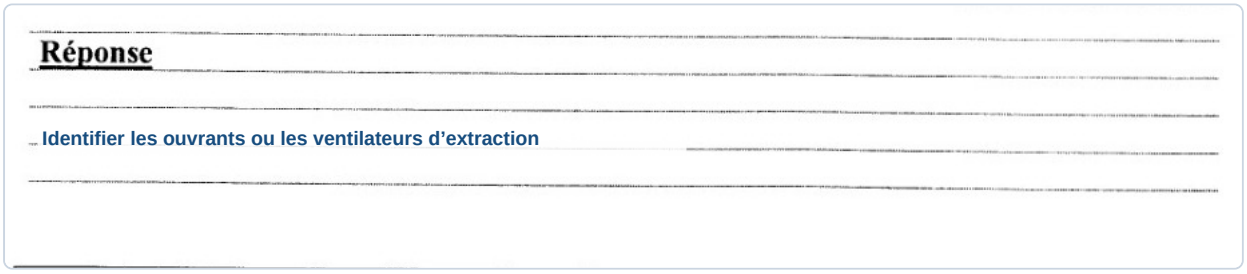

✓ RÉPONSE À RETENIR

Mode à identifier d'après les dispositifs de désenfumage du bâtiment.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Moyens de secours

Question 7. Indiquer quel type de système de sécurité incendie doit être mis en place dans l'institut et justifier la réponse.

Le choix du SSI et du type d'alarme dépend du classement réglementaire, de la catégorie de l'ERP et des risques présents. Pour le classement retenu dans ce corrigé, prévoir un SSI de catégorie A avec une alarme de type 1, assurant la détection automatique et la mise en sécurité centralisée.

Système de sécurité incendie

1 point

Textes, chapitres, sections et articles de référence

Réponse

SSI catégorie A, alarme type 1

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> SSI de catégorie A, avec alarme de type 1.

Question 8. Indiquer dans quels locaux doit être installée la détection automatique.

La détection automatique est à prévoir dans les locaux identifiés comme présentant un risque particulier, notamment les cuisines, les réserves, les archives et les locaux techniques. Le choix exact des locaux protégés doit suivre le zonage de détection du SSI et les prescriptions applicables à l'établissement.

Locaux à détecter

Réponse

Cuisine, réserves, archives et locaux techniques

✓ RÉPONSE À RETENIR

Locaux à risques particuliers : cuisine, réserves, archives et locaux techniques.

Question 9. Pour la cuisine, le réfectoire et le CDI, compléter le tableau en préconisant les détecteurs adaptés parmi les détecteurs de fumées, de flammes, de chaleur et thermovélocimétriques, puis justifier les choix.

Lieu	Détecteur préconisé	Justification
Cuisine	Thermovélocimétrique	Réagit à une hausse rapide de température et limite les déclenchements dus aux fumées de cuisson.
Réfectoire	Fumées	Détecte précocement les fumées d'un départ de feu dans un local occupé.
CDI	Fumées	Détecte tôt un départ de feu menaçant livres, documents et matériels.

Le détecteur de flammes n'est pas le choix prioritaire pour ces locaux.

Détecteurs sélectionnés dans le tableau

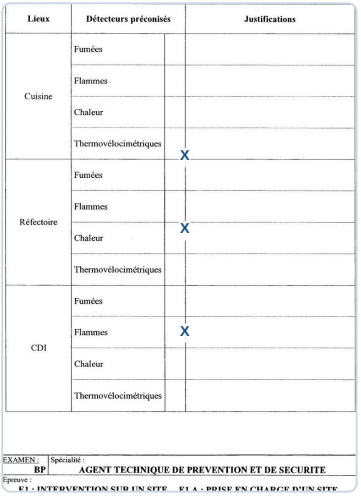

Lieux	Détecteurs préconisés	Justifications
Cuisine	Fumées	
	Flammes	
	Chaleur	
	Thermovélocimétriques	X
Réfectoire	Fumées	
	Flammes	
	Chaleur	X
	Thermovélocimétriques	
CDI	Fumées	
	Flammes	X
	Chaleur	
	Thermovélocimétriques	

EXAMEN : BP | Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE
Epreuve : E1 - INTERVENTION SUR UN SITE – E1.A - PRISE EN CHARGE D'UN SITE

✓ RÉPONSE À RETENIR

Cuisine : thermovélocimétrique. Réfectoire et CDI : fumées.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Prévention et lutte contre la malveillance au CDI

La direction souhaite sécuriser le CDI tout en optimisant son utilisation par des protections mécaniques, une détection électronique et un contrôle d'accès. La partie demande également des solutions pour empêcher la disparition des livres et supports multimédias qui doivent être consultés sur place.

Protection mécanique du CDI

Question 1. Pour l'entrée du CDI, les fenêtres, les fenêtres du patio, les portes donnant sur le CDI informatique et les armoires de CD-ROM, recommander une protection mécanique et justifier chaque choix.

Élément	Protection mécanique	Justification
Entrée du CDI	Porte renforcée, serrure de sûreté multipoints	Retarde l'effraction à l'accès principal
Fenêtres	Vitrage retardateur d'effraction ou volets/grilles adaptés	Renforce les ouvrants exposés
Fenêtres du patio	Vitrage de sécurité ou grilles adaptées	Évite un accès discret par le patio
Portes du CDI informatique	Porte renforcée et serrure de sûreté	Protège le matériel informatique
Armoires de CD-ROM	Armoires fermant à clé	Empêche l'accès libre aux supports

Le choix doit retarder l'effraction tout en préservant l'évacuation et l'usage normal du CDI. Renforcer d'abord les points d'accès, puis protéger les vitrages accessibles. Pour le patio, adapter la fermeture à l'exposition réelle. Les portes du local informatique doivent limiter l'accès aux équipements. Enfin, maintenir les CD-ROM sous clé et confier les clés à un responsable identifié du service.

Protections mécaniques proposées

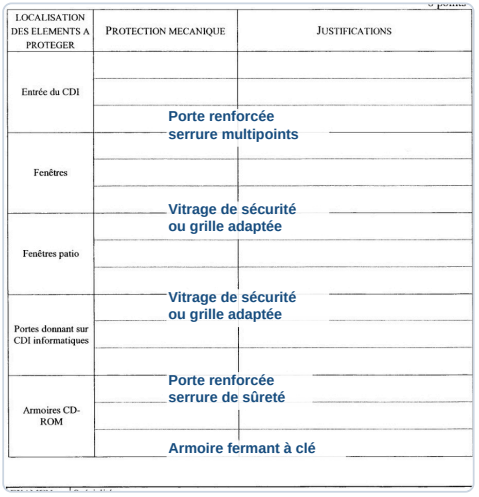

✓ RÉPONSE À RETENIR

Renforcer l'entrée, les fenêtres et les portes du CDI informatique, puis conserver les CD-ROM dans des armoires verrouillées.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Détection électronique du CDI

Question 2. Pour l'entrée, les fenêtres, les fenêtres du patio, l'espace accueil-détente, l'espace de lectures médicales et le CDI informatique, préconiser des types de détecteurs d'intrusion et justifier les choix.

Les ouvrants se surveillent par des contacts d'ouverture et, pour les vitrages exposés, par une détection de bris. Dans les espaces intérieurs, choisir des détecteurs volumétriques adaptés à la configuration et aux sources de perturbation du local.

Lieu	Détecteur préconisé	Justification
Entrée du CDI	Contact d'ouverture	Signale l'ouverture de la porte lorsque le système est armé
Fenêtres	Contacts d'ouverture et détecteurs de bris de vitre	Détecte l'ouverture ou la casse du vitrage
Fenêtres du patio	Contacts d'ouverture et détecteurs de bris de vitre	Protège les ouvrants accessibles par le patio
CDI accueil-détente	Détecteur volumétrique infrarouge	Détecte une présence dans l'espace
CDI lectures médicales	Détecteur volumétrique infrarouge	Surveille la zone après une intrusion
CDI informatique	Détecteur volumétrique double technologie	Surveille les équipements et limite les déclenchements intempestifs

Placer les appareils pour couvrir les accès et les volumes sans angle mort, puis vérifier leur fonctionnement lors d'essais d'alarme.

Détecteurs d'intrusion proposés

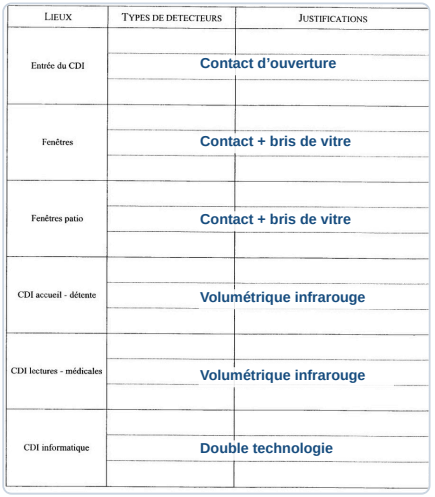

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contacts sur les accès, détection de bris sur les vitrages et détecteurs volumétriques dans les espaces intérieurs.

Contrôle d’accès au CDI

Question 3. Proposer un contrôle d’accès qui distingue les étudiants, les professeurs et les autres personnes autorisées, tient compte des horaires d’accès des différentes catégories et reste efficace, simple et convivial.

Installer une serrure à commande par badge nominatif, avec des droits et horaires paramétrables selon trois profils. Les étudiants accèdent au CDI pendant les plages qui leur sont attribuées ; les professeurs disposent des horaires nécessaires à leurs missions. Pour les autres personnes autorisées, l’accueil délivre un badge temporaire avec une durée et des plages définies. Le badge reste simple à utiliser, et les droits peuvent être modifiés ou supprimés rapidement.

Prévoir une ouverture libre depuis l’intérieur pour l’évacuation, ainsi qu’un registre des accès consultable par les responsables. Les horaires précis sont fixés par la direction.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Badge nominatif avec profils et horaires distincts pour les étudiants, les professeurs et les autres personnes autorisées.

Protection des livres et supports multimédias

Question 4. Recommander des solutions pour éviter la disparition des livres et supports multimédias qui ne peuvent être consultés que sur place.

Équiper les livres et supports réservés à la consultation sur place d’étiquettes antivol compatibles avec des portiques de détection placés aux sorties du CDI. Pour les CD-ROM et autres supports, utiliser des boîtiers sécurisés ou des attaches antivol adaptées. Identifier clairement ces documents comme non empruntables et les ranger dans des meubles surveillés ou verrouillés lorsqu’ils ne sont pas utilisés.

Compléter le dispositif par une procédure de vérification en cas d’alarme, une surveillance des sorties et des inventaires réguliers. Séparer clairement ces documents du circuit de prêt pour éviter toute confusion.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Étiquettes antivol et portiques, boîtiers sécurisés pour les supports, rangement surveillé et inventaires réguliers.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2007)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2007, porte le repère E1A et dure 3 heures, coefficient 4. Le dossier étudie la prise en charge d'un IFSI : classement et sécurité incendie, évacuation, désenfumage, détection, puis protection mécanique et électronique du CDI, contrôle des accès et prévention de la disparition des documents.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le dimensionnement des dégagements dépend de l'effectif à évacuer et des règles applicables à l'établissement.
- Le choix d'un détecteur incendie tient compte du phénomène à détecter et des conditions propres à chaque local.
- La protection du CDI associe des moyens mécaniques et une détection électronique adaptés aux accès et aux espaces.
- Le contrôle d'accès organise les autorisations selon les catégories d'usagers et leurs horaires d'accès.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer le nombre de dégagements de leur largeur et du nombre d'unités de passage requis.
- Justifier chaque détecteur selon le risque et les conditions du local.
- Traiter séparément tous les lieux demandés dans les tableaux de préconisations.
- Pour le contrôle d'accès, intégrer les trois catégories d'usagers, leurs horaires et la simplicité d'utilisation.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment présenter le calcul des dégagements et des unités de passage ?

Établissez d'abord l'effectif à évacuer, puis appliquez la règle pertinente pour déterminer les dégagements et unités de passage nécessaires. Comparez ensuite ces besoins aux accès disponibles, en vérifiant leur nombre et leurs dimensions.

Q : Comment choisir le détecteur incendie adapté à un local ?

Repérez les phénomènes susceptibles d'apparaître, comme la fumée, les flammes ou une hausse de température. Tenez compte de l'activité et des conditions ambiantes, puis justifiez le détecteur retenu et son adéquation au local.

Q : Comment organiser son temps et répondre aux tableaux de préconisations ?

Répartissez le temps selon les points indiqués et gardez une période pour la relecture. Dans chaque tableau, renseignez tous les lieux demandés, proposez une solution explicite et justifiez-la en fonction de la situation.

Q : Qu'attend le jury dans les réponses sur la sécurité du CDI ?

Le jury attend des propositions cohérentes avec chaque accès, espace et catégorie d'usagers, accompagnées de justifications. Pour le contrôle d'accès, distinguez les étudiants, les professeurs et les autres personnes autorisées, et tenez compte des horaires.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2007/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2007 - 3-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.